



Conseil d'administration

345^e session, Genève, juin 2022

Section institutionnelle

INS

Date: 9 juin 2022

Original: anglais

Septième question à l'ordre du jour

Composition, ordre du jour et programme des organes permanents et des réunions

► Partie I. Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

Renouvellement de mandats

1. Conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration en 1979, la commission d'experts est composée de 20 membres. Juristes de grande réputation à la fois nationale et internationale, ils sont nommés par le Conseil d'administration, sur recommandation de son bureau et sur proposition du Directeur général. Les nominations sont faites à titre personnel, parmi des personnalités réputées pour leur impartialité, leurs compétences et leur indépendance et provenant de toutes les régions du monde, le but étant que la commission bénéficie d'une expérience directe des différents systèmes juridiques, économiques et sociaux.
2. Chaque membre est nommé pour une période de trois ans renouvelable. En 2002, en vue de renouveler sa composition, la commission a décidé que ses membres pourraient rester en fonction pendant une période maximale de quinze ans, c'est-à-dire que leur mandat initial de trois ans pourrait être renouvelé au plus quatre fois.

3. Le mandat de quatre membres, dont la commission apprécie hautement les compétences et la contribution, arrive à échéance. Le renouvellement de leur mandat est essentiel pour les travaux de la commission et s'inscrirait dans la limite des quinze ans.
4. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de renouveler pour une durée de trois ans le mandat des membres de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations dont le nom est indiqué ci-après. On trouvera à l'annexe I un aperçu de la carrière de ces quatre membres.*
 - M. James Brudney
 - M^{me} Elena E. Machulskaya
 - M^{me} Karon Monaghan
 - M^{me} Rosemary Owens

Première réunion du Groupe de travail tripartite mixte OIT/OMI chargé d'identifier et de traiter les questions concernant les gens de mer et l'élément humain

(Genève, 13-15 décembre 2022)

5. À sa 343^e session (novembre 2021), le Conseil d'administration a approuvé la constitution d'un groupe de travail tripartite mixte OIT/OMI chargé d'identifier et de traiter les questions concernant les gens de mer et l'élément humain, qui serait composé de huit représentants gouvernementaux désignés par l'OMI, de huit représentants des armateurs et de huit représentants des gens de mer.
6. Le groupe de travail tripartite mixte tiendrait des discussions techniques approfondies et élaborerait des recommandations et/ou des projets de dispositions aux fins suivantes:
 - élaboration, dès que possible et au plus tard d'ici à la fin de l'année 2023, de directives à l'intention des autorités respectives de l'État du port et de l'État du pavillon quant à la manière de traiter les cas d'abandon de gens de mer;
 - formulation, d'ici à la fin de l'année 2024, de propositions au sujet du traitement équitable des gens de mer détenus pour des infractions maritimes présumées;
 - examen de toute question pouvant lui être soumise conjointement par le Conseil d'administration du BIT et le Conseil de l'OMI, dans le délai mutuellement convenu ¹.
7. Il est proposé que la première réunion du Groupe de travail tripartite mixte OIT/OMI chargé d'identifier et de traiter les questions concernant les gens de mer et l'élément humain ait lieu du 13 au 15 décembre 2022. Cette première réunion aura pour objet l'examen et l'adoption de directives à l'intention des autorités respectives de l'État du port et de l'État du pavillon quant à la manière de traiter les cas d'abandon de gens de mer. Elle sera composée de 8 représentants gouvernementaux désignés par l'OMI ², de huit représentants des armateurs

¹ GB.343/LILS/4.

² Dans le cadre de consultations avec l'OMI, le Bureau a été informé que le Conseil de l'OMI désignerait les huit représentants gouvernementaux en juillet 2022 parmi des États également Membres de l'OIT.

et de huit représentants des gens de mer. Tous les gouvernements³ et les organisations internationales officielles et les organisations internationales non gouvernementales dont la liste figure à l'annexe II seront invités à la réunion en qualité d'observateur.

8. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver les dates, l'ordre du jour et la composition de la réunion susmentionnée.*

Réunion tripartite d'experts des statistiques du travail en vue de la révision des normes statistiques sur l'informalité (Genève, 7-10 février 2023)

9. À sa 335^e session (mars 2019), le Conseil d'administration a pris note du rapport de la 20^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), qui s'est tenue en octobre 2018, dans lequel la Conférence a exprimé un soutien unanime en faveur de la révision de la Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel adoptée par la 15^e CIST (1993) et des Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel, approuvées par la 17^e CIST (2003). Il a été noté que l'adoption, par la 21^e CIST, d'une nouvelle résolution sur les statistiques de l'économie informelle constituerait une avancée importante en ce qu'elle garantirait un ensemble cohérent de normes proposant des définitions conceptuelles et opérationnelles qui permettraient de mesurer l'informalité de manière plus complète.
10. La révision devrait être fondée sur les définitions et les pratiques nationales en vigueur et tenir compte des normes les plus récentes en matière de statistiques du travail, afin d'améliorer la couverture et l'harmonisation à l'échelle mondiale. Cela renforcera la capacité des pays à établir des données utiles pour surveiller les progrès accomplis vers la formalisation de l'économie, comme le prévoit la recommandation n° 204, ainsi que les avancées réalisées au titre de l'Agenda du travail décent et du Programme de développement durable à horizon 2030. Un groupe de travail composé principalement de représentants des bureaux nationaux de statistique et de représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs a été créé en 2019; il se sera réuni à quatre reprises pour examiner la révision des normes en matière de statistiques. Des consultations auront également eu lieu avec toutes les régions de l'OIT sur ce sujet.
11. Dans le contexte décrit ci-dessus, les propositions seraient soumises pour examen et adoption à la 21^e CIST sous la forme d'un projet de résolution. Conformément à la pratique établie, il est recommandé qu'une réunion tripartite d'experts ait lieu avant la 21^e CIST pour examiner le projet de résolution. Des crédits sont prévus dans le programme et budget pour 2022-23 en vue de cette réunion préparatoire, qui sera financée par la réserve pour les réunions techniques de 2022-23. La réunion d'experts doit se tenir à Genève du 7 au 10 février 2023, comme indiqué dans le programme officiel des réunions que le Conseil d'administration a approuvé à sa 344^e session.

Composition

12. Le Directeur général propose de réunir à cette occasion 12 experts désignés après consultation des gouvernements, 6 experts désignés après consultation du groupe des employeurs et 6 experts désignés après consultation du groupe des travailleurs du Conseil d'administration.

³ Dans sa [Résolution concernant l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine du point de vue du mandat de l'Organisation internationale du Travail](#) de mars 2022, le Conseil d'administration a décidé de suspendre les invitations conviant la Fédération de Russie à participer à toutes les réunions à caractère discrétionnaire, telles que les réunions techniques et les réunions d'experts, ainsi qu'aux conférences et aux séminaires dont la composition est fixée par le Conseil d'administration.

La composition proposée est identique à celle des réunions précédentes et convient parfaitement à une réunion de cette nature⁴. Les experts désignés devraient être des spécialistes des statistiques du travail et bien connaître le cadre actuel des statistiques sur l'informalité; ils siègent à titre personnel et agissent et s'expriment en qualité d'expert.

13. Aux fins de la nomination des experts gouvernementaux, le Directeur général a l'intention de soumettre au groupe gouvernemental, pour consultation, un projet de liste établi sur la base des pays ayant participé aux réunions du groupe de travail chargé de la révision des normes statistiques sur l'informalité, qui vise à assurer un équilibre entre les régions ainsi qu'entre les hommes et les femmes, et qui tient compte des connaissances et de l'expérience requises au regard du sujet traité.
14. Il est également proposé que le Directeur général invite en qualité d'observateur les organisations internationales officielles et les organisations internationales non gouvernementales dont la liste figure à l'annexe II.

Ordre du jour

15. Le Directeur général propose que la révision des normes en matière de statistiques sur l'informalité soit la seule question à l'ordre du jour de la réunion.
16. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour et la composition de la réunion susmentionnée.*

21^e Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 11-20 octobre 2023)

17. Des crédits sont inscrits dans le programme et budget pour 2022-23 et dans la réserve pour les réunions techniques en vue de la 21^e CIST qui se tiendra à Genève du 11 au 20 octobre 2023⁵. Cette édition de la CIST marquera cent ans d'action normative sur les statistiques du travail, la première norme en la matière ayant été élaborée en 1923. Si l'on en juge par la participation à la 20^e CIST, le nombre de participants devrait être d'environ 375.
18. Le principal objectif de la CIST est de formuler des recommandations sur les normes internationales concernant les statistiques du travail afin que les mandats de l'OIT aient à leur disposition des données comparables et convenues au niveau international ainsi que des directives à jour sur les statistiques du travail qui leur permettent d'élaborer des politiques en meilleure connaissance de cause. La Conférence examinera également les activités statistiques menées à bien par l'OIT depuis sa dernière édition, en octobre 2018, et fournira des conseils sur les activités prévues.

Composition

19. Conformément à la pratique établie, les gouvernements de tous les États Membres⁴ seront invités à désigner des participants à la CIST. Il devrait s'agir dans leur grande majorité, si ce n'est dans leur totalité, de statisticiens des bureaux nationaux de statistique, des ministères du travail et d'autres instances officielles de statistique. Le Directeur général propose par ailleurs d'inviter

⁴ Réunion tripartite d'experts des statistiques du travail sur le développement des statistiques concernant l'emploi et le chômage, janvier 2013 (GB.313/INS/14). Réunion tripartite d'experts des statistiques du travail sur la révision de la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93), février 2018 (GB.330/INS/9).

⁵ Date approuvée par le Conseil d'administration à sa 344^e session (GB.344/INS/18(Rev.1)), comme indiqué dans le programme officiel des réunions.

six experts désignés par le groupe des employeurs du Conseil d'administration et six experts désignés par le groupe des travailleurs. Les experts désignés devraient avoir les connaissances voulues en matière de statistiques du travail pour pouvoir participer activement à la Conférence.

20. Il est également proposé que le Directeur général invite la Palestine à être représentée en qualité d'observateur, ainsi que les organisations internationales officielles et les organisations internationales non gouvernementales dont la liste figure à l'annexe II.

Ordre du jour

21. Le Directeur général propose l'ordre du jour suivant:
- rapport général sur les activités statistiques menées et prévues par le BIT depuis la dernière CIST, en octobre 2018;
 - révision des normes en matière de statistiques sur l'informalité;
 - examen des notions, des définitions statistiques et des méthodes de mesure en lien avec le travail décent, notamment les indicateurs dont l'OIT s'est vu confier la charge dans le cadre mondial d'indicateurs établi aux fins du suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030; la violence et le harcèlement au travail; la Classification internationale type des professions (CITP-08); les migrations internationales de main-d'œuvre; le travail des enfants; le travail forcé; et les coopératives.
22. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour et la composition de la réunion susmentionnée.*

► Partie II. Programme des réunions officielles de l'OIT pour la suite de 2022 et programme provisoire pour 2023 (sous réserve d'un réexamen périodique en fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19)

Date	Titre de la réunion	Lieu/sous forme virtuelle
2022		
27 mai-11 juin	110 ^e session de la Conférence internationale du Travail	Genève
13 juin	345 ^e session du Conseil d'administration	Genève
20-24 juin	Réunion d'experts chargée de la validation tripartite des directives techniques sur les risques biologiques	Genève
27 juin-1 ^{er} juillet ⁶	Réunion du Groupe de travail tripartite chargé d'examiner les options à envisager pour garantir des conditions de travail décentes dans les chaînes d'approvisionnement	Genève
12-16 septembre	Septième réunion du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes	Genève

⁶ Comme suite à l'approbation donnée par le Conseil d'administration à sa 344^e session (GB.344/INS/18/Décision(Rev.1)).

Date	Titre de la réunion	Lieu/sous forme virtuelle
26-30 septembre	Réunion technique sur la protection des lanceurs d'alerte dans la fonction publique	Genève
10-14 octobre	Réunion d'experts sur le travail décent dans l'économie des plateformes numériques	Genève
18 octobre (à confirmer) ⁷	Réunion du Comité tripartite chargé d'étudier les améliorations à apporter à la méthodologie adoptée pour l'indicateur 8.8.2 des ODD concernant les droits des travailleurs	Genève
27 et/ou 28 octobre	Réunion du Conseil du Centre international de formation de l'OIT, Turin	Genève
27-29 octobre	Comité de la liberté syndicale	Genève
31 octobre-10 novembre	346 ^e session du Conseil d'administration	Genève
21-25 novembre	Réunion technique sur l'avenir du travail dans l'industrie pétrolière et gazière	Genève
28 novembre-10 décembre ⁸	Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations	Genève
6-9 décembre	17 ^e Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique (initialement prévue en 2021) ⁹	Singapour
13-15 décembre (à confirmer) ¹⁰	Première réunion du Groupe de travail tripartite mixte OIT/OMI chargé d'identifier et de traiter les questions concernant les gens de mer et l'élément humain	Genève
2023		
18-20 janvier	Organes consultatifs sectoriels	Genève
7-10 février	Réunion d'experts en vue de la révision des normes statistiques sur l'informalité	Genève
13-17 février	Réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur des arts et du divertissement	Genève
8-10 mars	Comité de la liberté syndicale	Genève
13-24 mars	347 ^e session du Conseil d'administration	Genève
17-21 avril	Réunion technique sur le relèvement économique vert, durable et inclusif du secteur de l'aviation civile	Genève

⁷ En fonction de la disponibilité des membres devant encore être désignés.

⁸ Comme suite à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 344^e session ([GB.344/LILS/4/Décision](#)).

⁹ La France sera invitée à participer en qualité d'observateur sur recommandation du bureau du Conseil d'administration.

¹⁰ Sous réserve d'approbation par le Conseil d'administration à sa 345^e session.

Date	Titre de la réunion	Lieu/sous forme virtuelle
Deuxième trimestre (dates à confirmer) ¹¹	Réunion d'experts sur le travail décent dans l'industrie agroalimentaire, composante essentielle de systèmes alimentaires durables	Genève
5-16 juin	111 ^e session de la Conférence internationale du Travail	Genève
Troisième trimestre (dates à confirmer) ¹¹	Réunion d'experts chargée d'élaborer des directives conjointes OIT/OMI relatives aux examens médicaux des pêcheurs	Genève
Troisième ou quatrième trimestre (à confirmer) ¹²	Réunion tripartite préparatoire en vue d'une action normative sur la protection contre les risques chimiques	Genève
11-20 octobre	21 ^e Conférence internationale des statisticiens du travail	Genève
Troisième trimestre (dates à confirmer) ¹¹	Réunion technique sur la numérisation dans le commerce de détail en tant que vecteur de reprise économique et de travail décent	Genève
25-27 octobre	Comité de la liberté syndicale	Genève
30 octobre-9 novembre	349 ^e session du Conseil d'administration	Genève
Quatrième trimestre (dates à confirmer) ¹¹	Réunion technique sur le travail décent et durable dans le secteur du transport par voies de navigation intérieures	Genève
22 novembre-9 décembre	Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations	Genève
Second semestre	11 ^e Réunion régionale européenne	À confirmer

23. *Le bureau du Conseil d'administration approuve le programme des réunions pour la suite de 2022 et pour 2023, sous réserve d'un réexamen périodique en fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19.*

► **Projet de décision**

24. **Sur recommandation de son bureau, le Conseil d'administration décide:**

- a) **d'approuver le renouvellement, pour une durée de trois ans, du mandat de quatre membres de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations;**
- b) **d'approuver la date, l'ordre du jour et la composition proposés en vue de la première réunion du Groupe de travail tripartite mixte OIT/OMI chargé d'identifier et de traiter les questions concernant les gens de mer et l'élément humain;**

¹¹ Comme suite à la [décision](#) prise par le Conseil d'administration à sa 344^e session ([GB.344/POL/2/\(Rev.1\)](#)). Les dates, l'ordre du jour et la composition sont à confirmer.

¹² Si le thème de la réunion découle d'une décision du Conseil d'administration visant à approuver une recommandation du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes, les modalités de l'action normative (et, par conséquent, la convocation de la réunion ainsi que son format) relèvent quant à elles d'une décision que le Conseil d'administration devra prendre à sa 346^e session.

- c) d'approuver l'ordre du jour et la composition de la Réunion tripartite d'experts des statistiques du travail en vue de la révision des normes statistiques sur l'informalité et d'autoriser le Directeur général à inviter les organisations énumérées à l'annexe II du document GB.345/INS/7 à s'y faire représenter en qualité d'observateur;**
- d) d'approuver l'ordre du jour et la composition de la vingt et unième Conférence internationale des statisticiens du travail et d'autoriser le Directeur général à inviter la Palestine et les organisations énumérées à l'annexe II à s'y faire représenter en qualité d'observateur;**
- e) de prendre note du programme des réunions tel qu'approuvé par son bureau, sous réserve d'un réexamen périodique en fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19.**

► Annexe I

Aperçu de la carrière des quatre membres de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations dont il est envisagé de renouveler le mandat

M. James J. Brudney (États-Unis d'Amérique)

Membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations depuis 2010, M. Brudney est chargé en particulier de l'examen des rapports présentés au titre de l'article 22 concernant la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, les conventions relatives à l'administration et à l'inspection du travail, ainsi que les conventions sur la protection de la maternité.

M. Brudney a été un membre actif des différents groupes de travail sur les études d'ensemble et fera encore partie du prochain groupe de travail sur l'Étude d'ensemble consacrée à l'égalité des genres et à la non-discrimination, aux responsabilités familiales et à la protection de la maternité.

M. Brudney a aussi participé activement aux travaux de la sous-commission chargée d'examiner les méthodes de travail de la commission d'experts, ainsi qu'aux décisions prises pour améliorer ces méthodes. Il participe et contribue activement aux travaux de la commission, qui apprécie grandement la qualité de son travail et de son concours.

M. Brudney est professeur de droit à la Faculté de droit de l'Université Fordham (New York). Il a été conseiller principal et directeur du personnel de la Sous-commission du travail au Sénat des États-Unis, ainsi que greffier à la Cour suprême des États-Unis.

M^{me} Elena E. Machulskaya (Fédération de Russie)

Membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations depuis 2010, M^{me} Machulskaya est spécialement chargée d'examiner l'application des conventions relatives à la sécurité sociale, une tâche dont elle s'acquitte depuis 2016 avec un autre membre de la commission. Elle est également chargée d'examiner l'application du Code européen de sécurité sociale. La commission apprécie au plus haut point la qualité de son travail.

M^{me} Machulskaya est professeure de droit à l'Université d'État Lomonosov (Moscou). Elle est secrétaire de l'Association russe pour le droit du travail et de la sécurité sociale, ainsi que membre de la Commission présidentielle de la Fédération de Russie pour les droits des personnes handicapées.

M^{me} Karon Monaghan (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations depuis 2013, M^{me} Monaghan est chargée en particulier de l'examen des rapports présentés au titre de l'article 22 relativement à la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958. M^{me} Monaghan a activement participé aux différents groupes de travail sur les études d'ensemble et fera encore partie du prochain groupe de travail sur l'Étude d'ensemble consacrée à l'égalité des genres et à la non-

discrimination, aux responsabilités familiales et à la protection de la maternité. La commission apprécie grandement ses compétences et son concours.

Juriste praticienne au cabinet d'avocats Matrix Chambers (Londres), M^{me} Monaghan est spécialiste des questions juridiques touchant à la discrimination et à l'égalité, du droit relatif aux droits de l'homme, du droit de l'Union européenne, du droit public et du droit du travail. Ancienne juge suppléante de la Haute Cour, elle a tenu des conférences et publié des ouvrages sur le droit relatif aux droits de l'homme, notamment sur les questions d'égalité, de handicap et de discrimination raciale. Elle est professeure honoraire invitée à la Faculté de droit de l'University College de Londres.

M^{me} Rosemary Owens (Australie)

Membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations depuis 2010, M^{me} Owens est spécialement chargée d'examiner l'application de la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, ainsi que des conventions relatives à des catégories particulières de travailleurs. Elle a également contribué à l'examen de la convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981. M^{me} Owens a participé activement aux groupes de travail sur les études d'ensemble.

M^{me} Owens a été élue rapporteure de la commission d'experts en 2014, 2015, 2016, 2017, 2020 et 2021. Elle collabore aussi activement à l'examen des méthodes de travail de la commission, qui apprécie grandement ses compétences et son concours.

M^{me} Owens est professeure de droit émérite à la Faculté de droit d'Adélaïde (Université d'Adélaïde) et a été nommée officier de l'Ordre d'Australie. Ancienne professeure de droit Dame Roma Mitchell (2008-2015) et ancienne doyenne (2007-2011), elle est maîtresse de conférences internationale au Conseil australien de la recherche. Elle est également membre du Conseil scientifique et de rédaction de la *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*, membre de l'Association australienne du droit du travail (et ancienne membre de son bureau exécutif national), et membre du Conseil de rédaction de la revue *Australian Journal of Labour Law*. Elle a été présidente de la Commission consultative ministérielle du gouvernement de l'Australie-Méridionale sur l'équilibre entre le travail et la vie privée (2010-2013), ainsi que présidente et membre du Conseil de gestion du Centre des femmes actives (Australie-Méridionale).

► Annexe II

Propositions concernant les organisations à inviter aux réunions officielles en qualité d'observateur

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
<p>Première réunion du Groupe de travail tripartite mixte OIT/OMI chargé d'identifier et de traiter les questions concernant les gens de mer et l'élément humain (Genève, 13-15 décembre 2022) ¹</p>	<p>Entités des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation maritime internationale (OMI) 		<p>Organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Confédération syndicale internationale (CSI) • Organisation internationale des employeurs (OIE) • Alliance coopérative internationale (ACI) • Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) • Business Africa • Fédération syndicale mondiale (FSM) <p>Autres organisations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chambre internationale de la marine marchande ² • Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) • International Group of Protection and Indemnity Associations (P&I Clubs) • Association maritime chrétienne internationale (ICMA) • Réseau international d'assistance sociale aux gens de mer (ISWAN)

¹ Sous réserve de la décision qui sera prise par le Conseil d'administration à sa 345^e session (juin 2022).

² Dotée auprès de l'OIT du statut consultatif sur les questions maritimes.

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
<p>Réunion tripartite d'experts des statistiques du travail en vue de la révision des normes statistiques sur l'informalité (Genève, 7-10 février 2023)</p>	<p>Entités des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) • Fonds monétaire international (FMI) • Commission économique pour l'Afrique (CEA) • Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) • Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) • Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) • Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) • Division de statistique des Nations Unies (DSNU) • Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) • Groupe de la Banque mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) • Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CIS-STAT) • Banque interaméricaine de développement (BID) • Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) • Centre de statistique du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (GCC-Stat) • Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) 	<ul style="list-style-type: none"> • Association internationale des approvisionneurs de navires (ISSA) • Fédération internationale des associations de capitaines de navires (IFSMA) • Association internationale des sociétés de classification (IACS) • Association internationale des ports (AIP) <p>Organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Confédération syndicale internationale (CSI) • Organisation internationale des employeurs (OIE) • Alliance coopérative internationale (ACI) • Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) • Business Africa • Fédération syndicale mondiale (FSM) <p>Autres organisations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fondation Bill et Melinda Gates • Développement, institutions et mondialisation (DIAL) • Femmes dans l'emploi informel: Globalisation et organisation (WIEGO)

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
	<p>Organisations régionales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Banque africaine de développement (BAfD) • Division de statistique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEANstats) • Banque asiatique de développement (BAsD) • Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) • Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) • Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) • Commission économique pour l'Afrique (CEA) <p>Autres organisations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) 		
<p>Réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur des arts et du divertissement (Genève, 13-17 février 2023)</p>	<p>Entités des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) • Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) – Programme sur l'économie créative 		<p>Organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Confédération syndicale internationale (CSI) • Organisation internationale des employeurs (OIE) • Alliance coopérative internationale (ACI) • Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) • Business Africa • Fédération syndicale mondiale (FSM)

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) – Division chargée des questions liées à la diversité des expressions culturelles • Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) <p>Organisations régionales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Union africaine • Union européenne <p>Autres organisations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) 		<p>Autres organisations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma • Union européenne de radio-télévision (UER) • Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) • Fédération internationale des acteurs (FIA) • Fédération internationale des associations de producteurs de films (FIAPF) • Fédération internationale des musiciens (FIM) • Alliance internationale du spectacle et des arts (IAEA) • Ligue européenne des associations d'employeurs des arts du spectacle (PEARLE*) • UNI Global Union

<p>21^e Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 11-20 octobre 2023)</p>	<p>Entités des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) • Fonds international de développement agricole (FIDA) • Fonds monétaire international (FMI) • Organisation internationale pour les migrations (OIM) • Union internationale des télécommunications (UIT) • Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) • Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) 	<ul style="list-style-type: none"> • Institut arabe de formation et de recherches statistiques (AITRS) • Banque interaméricaine de développement (BID) • Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) • Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) • Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CIS-STAT) • Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) • Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) 	<p>Organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Confédération syndicale internationale (CSI) • Organisation internationale des employeurs (OIE) • Alliance coopérative internationale (ACI) • Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) • Business Africa • Fédération syndicale mondiale (FSM) <p>Autres organisations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fondation Bill et Melinda Gates • Data2X • Fondation Hewlett • Organisation internationale des coopératives de production industrielle, artisanale et de services (CICOPA)
--	---	---	--

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
	<ul style="list-style-type: none"> • Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) • Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) • Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) • Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) • Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) • Commission économique pour l'Afrique (CEA) • Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) • Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) • Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) • Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) • Division de la population des Nations Unies (DPNU) • Division de statistique des Nations Unies (DSNU) • Volontaires des Nations Unies (VNU) • Organisation mondiale de la santé (OMS) • Organisation mondiale du tourisme (OMT) 	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de statistique du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (GCC-Stat) • Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC) • Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) 	<ul style="list-style-type: none"> • Open Data Watch • Paris 21 • Fondation pour les Nations Unies • Femmes dans l'emploi informel: Globalisation et organisation (WIEGO)

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
	<ul style="list-style-type: none"> • Programme alimentaire mondial (PAM) • Organisation mondiale du commerce (OMC) <p>Organisations régionales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communauté andine • Banque africaine de développement (BAfD) • Union africaine (Division de statistique de la Commission de l'Union africaine) • Organisation arabe du travail (OAT) • Division de statistique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEANstats) • Banque asiatique de développement (BAsD) • Communauté des Caraïbes (CARICOM) • Marché commun du Sud (MERCOSUR) • Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) • Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) • Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) • Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) <p>Autres organisations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) 		